

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
THOUROTTE
COMMUNE
RIBECOURT- DRESLINCOURT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

DECISION DU MAIRE

N° 2025-129

PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES DE PRESTATION
D'ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES

Nous, Jean-Guy LETOFFE, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L2122-22 ;
Vu la délibération n°2023-024 du Conseil Municipal en date du 6 mars 2023 donnant délégation au Maire pour « *Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution dont la résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres quels que soient leur objet, montant et procédure, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* » ;

Vu la délibération n°2025-042 du 14 mars 2025 adoptant le Budget primitif de la Commune ;

Considérant l'échéance du contrat d'assurance véhicules à moteur et risques annexes-prestation supplémentaire éventuelle Bris de machine au 31/12/2025 et la nécessité de procéder à une nouvelle mise en concurrence.

DECIDONS :

Article 1er – De procéder à la passation d'un marché de service relatif à la prestation d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » de la Ville en procédure adaptée ouverte.

Article 2 – Précisons que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Article 3 – Disons que la présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal.

Article 4 – Charge Monsieur le Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – Précise qu'un recours gracieux/contentieux peut être formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine du Tribunal administratif, 14 rue Lemercier 80000 AMIENS, peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Ribécourt-Dreslincourt, le 13 octobre 2025

Jean-Guy, LETOFFE
Maire

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20251013-D2025129-DE

S²LO

PAGE ANNULÉE